

Jackie FERRÉ
Maire de Prunay-le-Gillon
Mail : j.ferre@prunay-le-gillon.fr

Virginie CARTON - Rédactrice
Secrétaire de Monsieur le Maire
☎ 02 37 25 97 13
✉ v.carton@prunay-le-gillon.fr

ARRETE DE CIRCULATION

Arrêté n° 2019-10-08

Le Maire de la commune de Prunay le Gillon,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-4,

En raison de la pose de barrières de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison de la pose de barrières de sécurité, le stationnement est interdit Grande Rue du n°8 au n° 20.

ARTICLE 2 :

Cette interdiction est pour la période du **lundi 21 octobre 2019 13h30 au vendredi 25 octobre 2019 à 18 heures.**

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de son affichage en mairie.

ARTICLE 4 :

Le maire de PRUNAY LE GILLON et la gendarmerie de Thivars, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Prunay le Gillon,
Le 21 octobre 2019




Le Maire,
Jackie Ferré